

Lettre d'information du Bureau des tarifs

Séance du 12 avril 2018

Projet TARCO

Décisions de la huitième séance du comité de pilotage «Cockpit»

Suite aux dernières décisions concernant la nomenclature, les délégués du Cockpit ont approuvé la version définitive de la nomenclature TARCO le 15 mars 2018. Ils se sont également penchés sur le concept OP, finalisé par la fmCh et la FMH, et sur le domaine de l'imagerie hybride.

La nomenclature TARCO définitive est donc désormais prête.

- La version finale de la nomenclature TARCO peut être consultée et téléchargée par tous les membres de la FMH sous le lien suivant: <https://online.cdm.smis.ch/owncloud/s/EdSigHMMqaPUoZJ>

Lors de leur prochaine séance, les délégués se prononceront notamment sur la question des frais matériels et redevances.

Suite du projet TARCO

Lors de sa séance extraordinaire du 11 avril 2018, l'Assemblée des délégués a validé la structure TARCO; la décision de la Chambre médicale est attendue le 2 mai prochain. La structure tarifaire TARCO, y compris les points tarifaires, doit être finie avant fin juin afin d'être soumise à l'Assemblée des délégués du 27 juin 2018 pour approbation. La FMH disposera ainsi à l'interne d'une version finale de TARCO dès le premier semestre de 2018, comme cela était prévu initialement.

Actualisation des modèles de coûts

Le Cockpit validera définitivement les taux de coûts pour toutes les unités fonctionnelles lors de sa séance du 30 mai 2018 avant de les intégrer dans la structure tarifaire. Comme mentionné ci-avant, la structure finale du tarif (TARCO) sera ensuite soumise à l'Assemblée des délégués à fin juin 2018 pour décision définitive.

Le modèle de coûts KOREG a été actualisé au cours des dernières semaines. Désormais, il se base sur les données RoKo des années 2014-2016. Les durées d'exploitation empiriques des unités fonctionnelles calculées par NewIndex se basent sur la même période.

Selon la décision de l'Assemblée des délégués, le modèle de coûts INFRA a lui aussi fait l'objet d'une nouvelle vérification par les partenaires tarifaires. Vu l'urgence, ces travaux se sont concentrés sur certains domaines très coûteux. De nouveaux entretiens ont donc été menés avec les spécialistes en radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire, gastroentérologie et cardiologie.

La FMH communiquera l'ensemble des taux de coûts aux groupes de travail du projet TARCO début mai.

Avancement des négociations avec les partenaires tarifaires

Vu les nombreuses modifications, l'ats-tms SA et les partenaires tarifaires n'ont encore pu procéder à aucune appréciation finale de TARCO. Les travaux, comprenant notamment l'intégration des propositions TARCO de la FMH dans la structure tarifaire partenariale, dureront au moins jusqu'à la fin du 2^e trimestre 2018. L'ats-tms SA ne sera ainsi pas en mesure de soumettre à la mi-juin 2018 un tarif commun au Conseil fédéral. Il est prévu que ce tarif élaboré conjointement avec les partenaires tarifaires soit présenté aux organes de la FMH en automne 2018 et remis pour acceptation au Conseil fédéral à fin 2018.

La deuxième intervention tarifaire a provoqué une ruée sur la ligne d'assistance

La demande en renseignements et assistance concernant l'application du tarif TARMED ordonné au 1^{er} janvier 2018 a été très élevée au cours des premiers mois de l'année. Déjà à partir de la mi-décembre 2017, une augmentation significative des demandes écrites (courriel) et téléphoniques à la ligne d'assistance a pu être observée. C'est pourquoi la ligne d'assistance a été renforcée en janvier 2018 à trois créneaux horaires hebdomadaires et en février et mars à deux créneaux horaires hebdomadaires. Pour le seul mois de janvier 2018, les collaborateurs de la division Médecine et tarifs ambulatoires ont répondu à environ 650 appels téléphoniques et répondu à 1100 courriels. Cela équivaut à environ 30 entretiens téléphoniques et 52 courriels par jour.

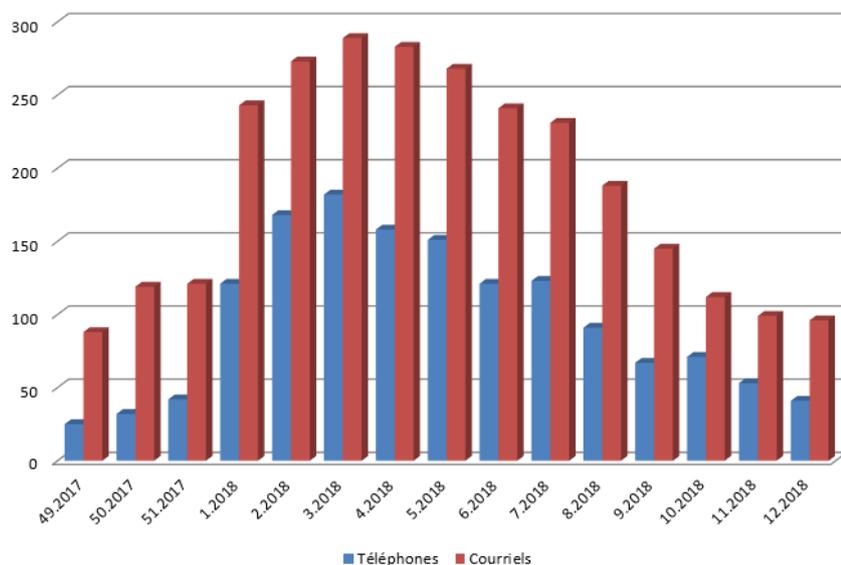


Figure 1: Demandes suite à la deuxième intervention du Conseil fédéral dans le TARMED. Le graphique correspond à la période de début décembre 2017 (semaine calendaire 49) à fin mars 2018 (semaine calendaire 12).

Les nombreuses demandes montrent que les adaptations du TARMED réalisées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soulèvent beaucoup de questions et d'incertitudes. L'application de la structure tarifaire ordonnée est devenue nettement plus complexe, vague et confuse. La différenciation des nombreuses positions tarifaires a notamment pour conséquence d'allonger inutilement les factures, ce qui ne permet pas de satisfaire à la transparence des factures TARMED exigée par le Conseil fédéral.

Vous avez des questions sur le TARMED ou d'autres tarifs médicaux ambulatoires?

vous pouvez nous contacter par courriel à [tarife.ambulant\[at\]fmh.ch](mailto:tarife.ambulant[at]fmh.ch) ou par téléphone à notre ligne d'assistance:

0900 340 340*

Lundi de 9h à 12h

*** réseau fixe: CHF 0.08/Min.**

Tarif LAA/LAM/LAI: aucune adaptation de la convention tarifaire, le TARMED 1.08_BR reste valable!

Début mars 2018, nous vous avons annoncé qu'une adaptation du tarif TARMED était prévue dans le domaine de l'assurance-accidents, militaire et invalidité. En effet, il était prévu que la nouvelle structure tarifaire édictée par le Conseil fédéral et valable depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le domaine de la LAMal soit également introduite dans le domaine LAA/LAM/LAI à partir du 1^{er} avril 2018 à titre de solution transitoire (TARMED 1.09_BR).

En parallèle, la CTM et la FMH avaient prévu une structure tarifaire complémentaire contenant les positions spécifiques au domaine LAA/LAM/LAI («Tarif 007»), manquantes ou modifiées par rapport au domaine LAMal.

Lors de sa séance du 31 janvier 2018, l'Assemblée des délégués de la FMH avait approuvé cette marche à suivre et la signature d'un avenant à la convention CTM-FMH, toutefois **sous réserve, avant son entrée en vigueur le 31 mars 2018, de la signature conjointe d'une déclaration d'intention précisant les points clés d'une solution tarifaire partenariale à long terme.**

Entretiens cependant, **aucun accord** sur la déclaration d'intention n'a pu être trouvé entre la CTM et la FMH. En outre, la CTM a mis en œuvre une liste tarifaire réduite au lieu de la structure tarifaire approuvée par l'AD. Pour toutes ces raisons, l'Assemblée des délégués de la FMH a décidé **de ne pas ratifier** l'adaptation tarifaire dans le domaine LAA/LAM/LAI au 1^{er} avril 2018.

Par conséquent, la version 1.08_BR du TARMED reste en vigueur sans modification jusqu'à nouvel avis dans le domaine de l'assurance-accidents, militaire et invalidité.

Journée des délégués tarifaires de la FMH

La prochaine Journée des délégués tarifaires aura lieu le 26 avril 2018 (l'après-midi) à l'Hôtel Bern à Berne et s'intitule «Le nouveau TARCO prend forme». Nous y ferons notamment le point sur l'avancement du projet, les négociations avec les partenaires tarifaires, la deuxième intervention du Conseil fédéral dans le TARMED, sans oublier l'actualité du laboratoire au cabinet et du groupe de travail EAE. Le Dr Stefan Otto, chef de la section Prestations médicales de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), tiendra un exposé sur la liste de la Confédération concernant les interventions qui devront être réalisées exclusivement en ambulatoire à partir du 1^{er} janvier 2019 («l'ambulatoire avant le stationnaire»).

Vous trouverez le programme détaillé sur notre [site internet](#).

Les invitations personnelles ont été envoyées à la mi-mars 2018. Les inscriptions de dernière minute sont toutefois encore possibles. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer!

Laboratoire

Date à retenir

La prochaine Conférence de l'USML aura lieu le 6 septembre 2018 et sera consacrée à «La transformation digitale et les aspects scientifiques et politiques».